

Image not found or type unknown



Divorce partage et héritage

Par **bleukent**, le **17/03/2011** à **15:05**

Bonjour, rnle jugement rendu dans le cadre d'une liquidation des biens de la communauté après un divorce stipule que je dois rembourser l'intégralité de l'héritage que mon ex-épouse avait touché pendant notre vie commune, la logique veut que ça soit juste la moitié de cet argent? étant donné que cet argent a été dépensé en commun. Sinon mon ex se retrouve bénéficiaire arithmétiquement de 1,5 fois son héritage, Est-ce normal ou dois-je faire valoir le remboursement uniquement de la moitié de cet héritage?